

SÉJOUR ECOLE VTT BUGEAT

du samedi 30 mars au lundi 1 er avril 2024

PROGRAMME

Samedi 30 mars 2023 :

- Accueil des jeunes sur le site entre 10h et 10h30
- Départ rando VTT à 11h (prévoir sac + pique-nique)
- Retour vers 15h sur le site + goûter
- Activités sportives ... entre 15h30 et 18h
- Pot de l'amitié à 18h30
- Repas à 19h
- Tournoi de Mario KART de 20h à 22h

Dimanche 31 mars 2023 :

- Petit Déjeuner à 7h30
- Départ rando VTT 8h retour 11h30
- Déjeuner de 12h à 13h
- Course d'orientation à partir de 13h30 + goûter à 16h
- Activités sportives ... entre 16h00 et 18h30
- Repas à 19h
- Rando nocturne à partir de 21h30 (attention lumière avant et arrière et gilet fluorescent obligatoire !!!)

Lundi 01 avril 2023 :

- Petit Déjeuner à 7h30
- Départ rando VTT 8h retour 11h30
- Déjeuner de 12h à 13h
- Fin du séjour après le repas du midi



Règles de vie au sein du groupe

Le/la jeune participant s'engage à :

- Ne pas apporter, ni utiliser d'objets dangereux : couteaux, briquets, etc.
- Ne pas apporter, ni consommer de produits illicites : tabac, stupéfiants, alcool, etc.
- Pas de mixité dans les chambres.
- Avoir un langage et un comportement corrects.
- Respecter les horaires (lever, coucher, repas, etc).
- Participer activement à la vie du groupe.
- Respecter le matériel, les camarades et les encadrants.
- Appliquer les consignes de l'équipe d'encadrement.
- Rouler en ayant un comportement responsable et en respectant les règles de sécurité.

En cas de non-respect, l'équipe d'encadrement se réserve le droit d'exclure le participant du séjour. Le représentant légal de l'enfant en sera immédiatement informé et devra venir récupérer son enfant sur le lieu du séjour à ses frais. Aucun remboursement du séjour ne sera possible.

Le règlement intérieur de l'Espace 1000 Sources

A l'arrivée, le personnel de l'Espace 1000 Sources accueillera le client afin de présenter l'établissement et préciser les modalités d'hébergement : n° des chambres attribuées, horaires des repas, règlement intérieur, etc. Les chambres seront disponibles uniquement à partir de 15h, lors du jour d'arrivée des stagiaires. Pour les groupes, cette rencontre permettra de s'accorder définitivement sur l'emploi du temps prévisionnel du stage.

Heures des Repas:
Petit Déjeuner de 7h30 à 9h00
Déjeuner de 12h à 13h
Dîner de 19h à 20h

La vie en collectivité nécessite le respect d'autrui et des équipements. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir respecter les points du règlement intérieur suivants :

IL EST INTERDIT DE :

- Causer du désordre et manifester bruyamment.
Le silence complet est exigé entre 22H et 7H.
- Consommer des boissons alcoolisées.
- Détenir des produits dangereux.
- Utiliser des appareils électriques autre que ordinateurs, sèche-cheveux, rasoir.
- Recevoir des personnes étrangères à l'établissement dans les chambres.
- Porter un préjudice quelconque aux biens et aux personnes.
- Sortir des chambres le mobilier et la literie.
- Faire pénétrer des animaux dans les locaux.
- Entrer dans les bâtiments et les chambres avec des chaussures à crampons ou à pointes.
- Utiliser du matériel sportif dans le bâtiment hébergement.
- Sortir du restaurant de la vaisselle et de la nourriture.
- Fumer dans toutes les installations.
- Déclencher sans motif de sécurité les alarmes incendie, sous peine de sanction financière.

IL EST DEMANDE DE :

- Libérer les chambres à 9H le jour de votre départ, défaire les lits, replier les couvertures et dessus de lit, rendre les cartes et porte cartes au personnel d'accueil.

- Respecter les résidents, le personnel ainsi que le mobilier, le matériel et les installations collectives.
- Avoir une tenue correcte aux repas et se conformer aux instructions données par le personnel de service.
- Fermer la porte de votre chambre chaque fois que vous la quittez.
- Ne pas laisser dans les chambres des sommes d'argent et des objets de valeur.
- Garer votre véhicule correctement sur le parking prévu à cet effet à l'entrée du Centre.
- Éteindre les lumières quand vous n'occupez pas les lieux.

L'accompagnateur du stage sera complètement responsable :

- de la bonne tenue des stagiaires,
- du respect du matériel et des locaux, l'Espace 1000 Sources se réservant le droit d'exercer tout recours contre l'organisateur en cas de détérioration ou de perte de matériel confié,
- de la vérification de la fermeture des fenêtres et des portes des chambres ainsi que des différentes salles d'activités.
- du respect du présent règlement intérieur pour l'ensemble de ses stagiaires.

En cas de non-respect des présentes règles ou instructions données par la Direction, il pourra être procédé au renvoi du ou des stagiaires concernés.

L'état des lieux sera fait par le personnel du Centre Sportif en présence du client. Toute dégradation sera facturée à l'association, l'organisme responsable du stage ou le particulier.

L'Etablissement Public "Espace 1000 Sources" se réserve le droit de mettre un terme à un stage avant la date initialement prévue si une ou plusieurs clauses constituant ce contrat n'étaient pas respectées. Il se réserve le droit de saisir les juridictions compétentes pour le ou les préjudices causés.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité du centre ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans l'enceinte de l'établissement, tant dans les chambres que sur les parkings, installations sportives ou les locaux communs (restaurant, espace détente, cafétéria...).